

EXTRAIT du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 mai 2026

*L'an deux mille vingt-six et le 28 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Pauline CURTAN, Maire.*

*Etaient présents :* Mmes et MM CURTAN Pauline, VALGALIER Benoît, AUENER Blanche, VIDAL Philippe, CAMBON Cindy, DURAND Eric, QUEVAL Alexis, SALANOVA Eugénie, VANQUATEM Fabrice, SCHAEFFER Aude, DEDENYS Alain, SALZE Angélique, LEBOEUF Anaïs, BORSKI Xavier.

*Etaient excusés :* RAYMOND-MARTINEZ Clémentine

*Etaient absents :*

*Ont donné procuration :* RAYMOND-MARTINEZ Clémentine à donner procuration à CAMBON Cindy

*Date de la convocation :* 22/05/2026

*Secrétaire de séance :* SCHAEFFER Aude

En exercice	15
Présents	14
Votants	15
Pour	15
Contre	
Abstention	

**Objet : Renouvellement de la commission communale des Impôts Directs (CCID) suite aux élections municipales de 2026  
N° DEL 20260528-021**

Madame la Maire rappelle que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du/de la maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

**Les commissaires doivent :**

- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues, 12 titulaires et 12 suppléants.

Accusé de réception en préfecture  
034-213401730-20260528-21\_2026\_05\_28-DE  
Date de télétransmission : 29/05/2026  
important des personnes

En l'absence de proposition, ou en présence d'une liste incomplète ou comportant des personnes ne remplissant pas toutes les conditions, dans le délai de deux mois à compter de l'installation du conseil municipal, le Directeur Départementale des Finances Publiques serait dans l'obligation de procéder à une désignation d'office des commissaires amenés à siéger en CCID.

Madame la Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- ♦ **ETABLIT** ainsi qu'il suit la liste de propositions des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID)  
Madame la maire étant membre de droit de la CCID, elle ne doit pas être mentionnée dans les personnes proposées ci-dessous :

TITULAIRES			SUPPLÉANTS		
Civilité	NOM	Prénom	Civilité	NOM	Prénom
M.	VALGALIER	Benoît	Mme	FOURNEL	Isabelle
Mme	AUENER	Blanche	M.	QUEVAL	Alexis
M.	VIDAL	Philippe	Mme	SALANOVA	Eugénie
Mme	CAMBON	Cindy	M.	VANQUATEM	Fabrice
Mme	SCHLOESSER	Emilie	Mme	SCHAEFFER	Aude
Mme	RABAUD	Sandra	M.	DEDENYS	Alain
M.	VIÉ	Jean-Paul	Mme	SALZE	Angélique
M.	BRISBOUT	Etienne	Mme	LEBOEUF	Anaïs
M.	OULIE	Christian	M.	BORSKI	Xavier
Mme	PHILIPPE	Alice	M.	RAYMOND-MARTINEZ	Clémentine
Mme	FARNAUD	Marie-Hélène			
M.	DURAND	Eric			

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire :

**Pauline CURTAN.**

